

Cahier des charges pôle *International*

(1) Cadre général

Nom du pôle	Pôle International
Objectif	Le domaine de l'"international" est piloté par le pôle International plutôt que par le GT International. Cela permet la mise en place de structures supplémentaires pour professionnaliser le travail.
Cadre statutaire	Élection suivant Art. 9a et 11a des statuts (nouveaux). Tâches suivant Art. 17 et 17a des statuts.
Moyens	Le pôle ne nécessite pas de moyens particuliers. Le comité directeur peut cependant attribuer des moyens spécifiquement dédiés à un projet donné.
Rétribution	Une somme est prévue dans le budget annuel de la JS Suisse pour le pôle International, en particulier pour les participations à des événements de structures internationales et d'organismes partenaires. La décision sur l'utilisation exacte de ces moyens revient au secrétariat central sur demande du pôle (et au CD à partir de 1000 CHF). Le pôle communique e début d'année au secrétariat central sur les projets envisagés et les besoins financiers qui en découlent pour permettre la planification des moyens. Par ailleurs, la Direction du pôle ne reçoit pas de compensation forfaitaire de ses dépenses.
Composition du pôle et liens avec d'autres structures	<p>Le pôle est composé de la Direction de pôle (2 personnes), du Comité de pôle (3 personnes) et du reste de ses membres (pas de limite de membres). Le cadre de travail, les tâches de la direction et des membres et le fonctionnement du pôle sont définis dans ce cahier des charges. Il revient à la Codirection du pôle et au membre du CD au sein de celle-ci (Secrétaire international·e) de les appliquer correctement.</p> <p>Comité directeur : La communication avec le CD est facilitée par l'intégration de l'un de ses membres à la Direction du pôle. L'autre membre de la Codirection peut décider de sa propre initiative (après communication au secrétariat central) d'assister à une réunion du CD.</p> <p>Directions des autres pôles : Les Directions de pôle sont coordonnées via un groupe de chat commun. Une réunion entre elles est organisée au moins une fois par année. Le groupe et cette réunion font office d'espaces d'échange.</p> <p>YES, IUSY et autres collaborations internationales : Le pôle International organise la participation de la JS aux organisations internationales.</p>
Marche à suivre en cas de dysfonctionnement ?	Si la Direction du pôle devait se trouver dans l'incapacité d'assurer le bon fonctionnement du pôle, il reviendrait au CD de prendre les mesures appropriées en réaction. Le CD n'est pas responsable du succès du pôle. En cas d'échec, le pôle est mis en pause jusqu'à l'élection d'une nouvelle direction et la ou le le Secrétaire international assume les tâches nécessaires seul·e. Le report d'une surcharge de travail sur le CD doit être évité.

(2) Direction et membres du pôle

<p>Fonctions de la direction de pôle¹</p>	<p>a) La direction du pôle International est assumée sous forme de Codirection. La Codirection consiste en une personne du Comité directeur et une personne de la base.</p> <p>b) Un quota d'au moins 50 % de personnes FLINTA doit être respecté entre les trois Directions de pôle.</p> <p>c) La direction d'un pôle porte de nombreuses responsabilités. Sont donc recherchées pour cette fonction des personnes dotées d'une expérience passée au moins au sein d'un comité de section, ou mieux encore à sa présidence.</p> <p>d) Afin de prévenir la surcharge de travail et atteindre l'objectif de prolonger les trajectoires d'engagement au sein du parti, les membres des Directions de pôle ne doivent en principe pas être engagés au sein d'un comité de section en même temps. Des exceptions à ce principe sont possibles.</p> <p>e) Afin de faciliter la communication avec les sections, les membres des pôles et les directions des autres pôles, la compréhension d'au moins deux langues nationales est un avantage. De bonnes connaissances en anglais sont par ailleurs aussi utiles, la communication autour et lors des événements internationaux se tenant dans cette langue.</p> <p>f) La Direction du pôle international doit investir beaucoup de temps, par exemple pour des voyages (min. 3-5 jours). La Direction du pôle doit être en mesure d'y prendre part.</p> <p>g) Les membres de la Direction de pôle doivent s'engager pour au moins un an afin de garantir une certaine continuité.</p> <p>h) Un membre de la Direction du pôle doit également être membre du CD.</p>
<p>Fonctions des membres du Comité de pôle</p>	<p>a) De bonnes connaissances en l'anglais sont importantes pour la comité, la communication autour et lors des événements internationaux se tenant dans cette langue.</p> <p>b) Le Comité du pôle International doit investir beaucoup de temps, par exemple pour des voyages (min. 3-5 jours). Le Comité du pôle doit être en mesure d'y prendre part.</p> <p>c) Les membres du Comité de pôle doivent s'engager pour au moins un an afin de garantir une certaine continuité.</p> <p>d) <i>La représentation de genre entre les membres du pôle devrait être globalement équilibrée. La représentation adéquate des régions linguistiques est aussi à viser.</i></p>
<p>Fonctions des membres du pôle International</p>	<p>a) Une représentation équilibrée des personnes FLINTA est tenue parmi les membres du pôle. La représentation adéquate des régions linguistiques est aussi à viser.</p>
<p>Mise en place</p>	<p>Direction de pôle : Le Comité directeur est responsable d'organiser l'élection des Directions de pôles par la base lors des assemblées. La Direction de pôle peut être élue aussi bien par l'AD² que par l'AA et peut ensuite être renouvelée par l'AA³. Un des membres de la Direction de pôle est membre du CD (et par la même Secrétaire international-e).</p> <p>Comité de pôle : La Direction de pôle est responsable d'organiser l'élection du Comité de pôle par la base lors des assemblées. Le Comité de pôle peut être élu aussi bien par l'AD que par l'AA et peut ensuite être renouvelé par l'AA.</p>

¹ Fonctions = obligations, *fonctions* = facultatif

² Assemblée des délégués

³ Assemblée annuelle

	<p>Membres du pôle : La Direction de pôle est responsable de la mise en place du pôle. Les membres du pôle ne sont pas élus.</p> <p><i>Les sièges libres sont annoncés normalement à travers le site internet, les canaux WhatsApp/Telegram et la newsletter. Un court point est également consacré aux sièges à prendre lors de chaque assemblée.</i></p>
<p>Remerciements</p>	<p>Direction de pôle : En plus des compensations financières, un repas avec le CD est organisé une fois par an pour les directions de pôle. De plus, les Directeur·ices de pôle sont remercié·es en assemblée à leur départ et peuvent se voir fournir un certificat de travail à temps partiel par le SC⁴. Par ailleurs, occuper ce poste confère une présence aux assemblées et permet d'accumuler de l'expérience politique et organisationnelle à une échelle nationale et dans la direction d'un organisme agissant à l'échelle internationale.</p> <p>Comité et membres du pôle : Le Comité et les membres du pôle sont invité·es une fois par an par les Directions de pôle à un repas commun. Elles et ils sont remercié·es par la Direction du pôle. Par ailleurs, être membre d'un pôle permet d'accumuler de l'expérience militante à une échelle nationale.</p>

⁴ Secrétariat central

(3) Fonctionnement et tâches du pôle

<p>Tâches de la Direction de pôle</p>	<p>a) La Direction de pôle est responsable d'elle-même et du pôle ainsi que de demander l'aide nécessaire le cas échéant.</p> <p>b) La Direction de pôle est responsable d'entretenir l'organisation et la communication avec les membres du pôle.</p> <p>c) La ou le Directeur·ice de pôle qui n'appartient pas au CD peut participer aux réunions du CD de sa propre initiative ou sur invitation.</p> <p>d) La Direction de pôle est responsable de la mise en place du pôle et de son Comité.</p> <p>e) La Direction de pôle est responsable du respect du présent cahier des charges.</p>
<p>Tâches du pôle</p>	<p>a) Planification des pôles : Un plan annuel est dressé chaque année. Y sont fixées dates de réunion, échéances internationales importantes et lorsqu'applicable dates pour des événements de formation ou autres.</p> <p>b) Échange international : Le pôle entretient les contacts avec d'autres organisations. Cet échange se tient en ligne ou physiquement et peut aussi inclure la tenue de travail spécifique autour de projets avec d'autres organisations.</p> <p>c) Offre de formation : Le pôle organise des événements de formation sur les thèmes internationaux.</p> <p>d) Stratégie internationale : Le pôle travaille en collaboration avec le Comité directeur et l'Assemblée des délégué·es à l'élaboration d'une stratégie internationale et met en œuvre les orientations décidées. Celles-ci sont tenues à jour en continu.</p> <p>e) Nomination des Bureau Members & délégations : Le pôle nomme les Bureau Members pour les organes des YES et de l'IUSY. Le pôle peut procéder à des nominations complémentaires pour les délégations internationales si aucune AD ou AA ne peut le faire dans les délais.</p>
<p>Domaine de compétence</p>	<p>Autonomie : Le pôle travaille de manière largement autonome. En cas de tâches ou projets supplémentaires, il revient au membre du CD au sein de la Direction du pôle d'en informer le CD et/ou de faire valider le projet par le CD ou une assemblée. La Direction de pôle peut également, d'accord avec le CD, mettre en place un GP⁵ dédié.</p> <p><i>En détail :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de décision autonome (avec la ou le Secrétaire international·e) sans obligation de rendre des comptes : "Affaires courantes" du pôle : quand se tiennent les réunions ? Contact régulier avec les partenaires internationaux. • Prise de décision autonome (avec la ou le Secrétaire international·e) avec obligation de rendre des comptes : Quand/à quel sujet se tiennent des événements de formation ? Rédaction de résolutions, sur quels thèmes ? Avec quelles organisations sommes-nous en contact et sous quelle forme ? Changements à la planification annuelle, informations sur de possibles propositions ou résolutions, informations sur les sujets des événements de formation et validation des invité·es, nomination des Bureau Members, nomination complémentaire des délégations internationales (en l'absence d'une AD/AA). • Décisions à faire valider/discuter avec le CD : Voyages (Où ? Vers quelle organisation ? Délégation ? Prix ?), obligation de rendre des comptes sur la mise en œuvre de la stratégie internationale, petites modifications à la stratégie internationale, lancement de projets à court et moyen terme (avec ou sans GP), lancement de projets avec

⁵ Groupe de projet

	<p>d'autres organisations. Les décisions avec un impact important pour l'ensemble du parti et les réorientations majeures de la stratégie doivent être validées par le CD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décisions à soumettre à l'AA/AD : Stratégie internationale <p>Encadrement des compétences : La Direction de pôle est responsable du respect du cahier des charges partout où nécessaire.</p>
<p>Organisation et rapports du pôle</p>	<p>Le fonctionnement exact du pôle relève des compétences de la Direction de pôle. Les points suivants sont importants à cet égard :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Les documents formels (PV de réunion, points avec les sections, rapports) sont déposés dans un dossier Tsuericloud dédié. b) Les modalités de réunion sont conçues en gardant en tête l'objectif d'entretenir la participation de membres du pôle de différentes régions de Suisse. c) La séance d'évaluation est organisée une fois par an. Le cahier des charges peut être adapté d'après ses conclusions.